

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAE 236 Subvention (22.000 euros) et convention avec le CRSU de Paris (14e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement au CRSU de Paris, et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 22.000 euros est accordée au CRSU de Paris (SIMPA 419 / 2018-07857), dont le siège social est à la Cité internationale universitaire de Paris - Espace Sud, 9F boulevard Jourdan (14e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec le CRSU de Paris, convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO